

Actualisation de l'inventaire des sites d'intérêt écologique de l'arrondissement de Lille

Rapport de synthèse
Février 2008

Partenaires de l'étude :

Direction régionale de l'environnement Nord - Pas de Calais
Région Nord - Pas de Calais
Syndicat mixte du Schéma directeur de Lille Métropole

étude réalisée par :

Greet Ingenierie
Conservatoire Botanique National de Bailleul

GREET Ing



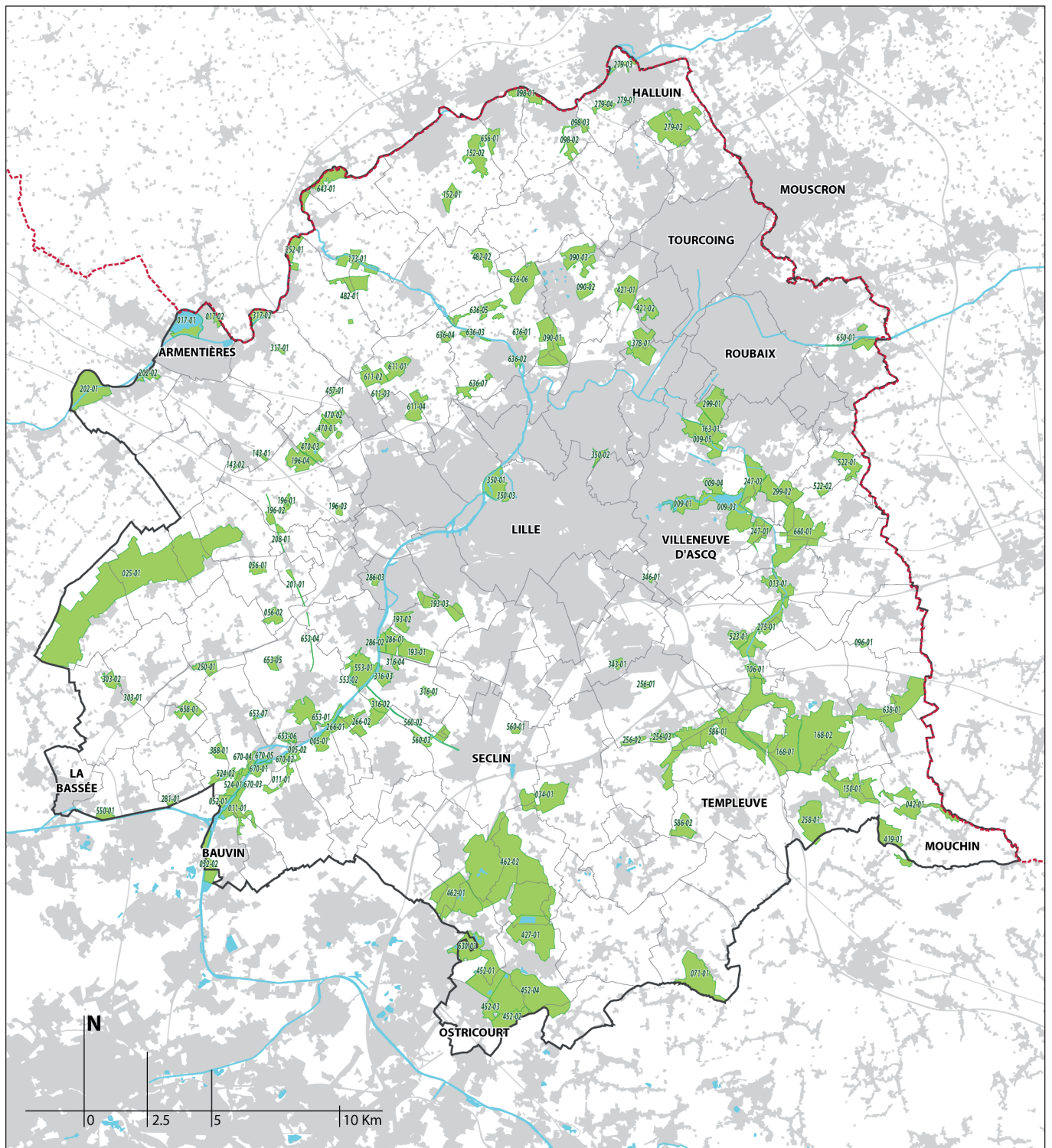
avec la collaboration de :

Lille Métropole Communauté urbaine
Espace naturel Lille Métropole

Sommaire

Introduction	5
Inventaire des sites d'intérêt écologique	7
Objectifs	7
Méthodologie	7
Méthodologie pour les habitats naturels et la flore.....	7
Méthodologie pour la faune.....	9
Fiches sitologiques	9
Documents cartographiques	9
Éléments de bilan	9
Les sites modifiés par extension	10
Les sites modifiés par réduction de leur superficie	11
Les sites n'ayant subi aucune modification.....	11
Les niveaux d'intérêt	11
Enseignements	11
Propositions	12
Annexes - Description des fiches sitologiques	19
I - Paramètres écologiques	19
I.1- Types d'habitats	19
I.2- Intérêt biologique	19
II- Niveau d'intérêt écologique	22
III- Dégradations et menaces	22
IV- Gestion et protection	23
Complexe prairies/cultures et prairies bocagères.....	23
Zones humides et espaces aquatiques.....	23
Boisements	23
V- Capacités récréatives du site	24
Liste des sites d'intérêt écologique de l'arrondissement de Lille	26

Sites d'intérêt écologique



Introduction

En juin 1992, l'Observatoire Communautaire de l'Environnement a publié « l'inventaire des sites sensibles de l'arrondissement de Lille ». Ce document recensait les espaces « naturels » de la métropole présentant un potentiel ou une richesse biologique.

L'objectif de cet inventaire était de constituer un fichier des sites qui présentaient un potentiel ou une richesse biologique confirmée. Avaient été étudiés la faune, la flore et les habitats.

Il s'agissait au travers de cette étude d'attirer l'attention des administrations et des élus sur la nécessité de prendre en compte, dans les politiques d'aménagement de l'espace, la richesse biologique des sites identifiés.

L'inventaire des sites sensibles, dont la méthodologie s'inspirait directement de celle utilisée pour la réalisation des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), s'inscrivait alors dans la perspective du nouveau Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme (SDDU) et de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU).

Confié à Nord-Nature, au CREPIS, devenu Centre Régional de Phytosociologie de Bailleul et au GON, Groupe Ornithologique Nord, l'inventaire avait permis d'identifier en 1992, 146 sites sur l'ensemble de l'arrondissement de Lille couvrant une superficie évaluée avec les outils de l'époque à 9 570 hectares.

L'inventaire des sites sensibles a été réactualisé partiellement en 1995 et en 1998 sur le seul territoire de Lille Métropole Communauté Urbaine. L'objet de ces actualisations était de contrôler l'état et le périmètre de chacun des 116 sites du territoire communautaire.

L'actualisation « 2006 » a été initiée par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole et a fait l'objet d'un partenariat financier avec le Conseil Régional Nord - Pas de Calais, la DIREN Nord - Pas de Calais et le Syndicat mixte du Schéma directeur de Lille Métropole.

Un comité de pilotage réunissant ces trois partenaires a été mis en place ; y ont également été associés le Syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole et Lille Métropole Communauté Urbaine.

Cette actualisation se veut plus exhaustive. L'objectif est de revisiter l'ensemble des sites répertoriés sur l'arrondissement de Lille et de refaire un inventaire détaillé à partir d'observations et de relevés sur le terrain sur une période d'un an minimum. Ces relevés ont eu lieu, pour l'essentiel, au deuxième semestre de 2006.

La réalisation de l'inventaire, désormais intitulé « inventaire des sites d'intérêt écologique de la métropole »*, a été confiée, après appel à candidature, à un groupement formé par le Centre régional de phytosociologie de Bailleul et le GREET Ingénierie. L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole a réalisé l'ensemble du travail cartographique.

* Le problème de l'intitulé de l'inventaire s'est posé. Il y a souvent une confusion entre « les sites sensibles » et « les espaces naturels sensibles » du Conseil Général. Ces derniers sont, en fait, des zones naturelles remarquables et fragiles qui bénéficient d'une action de protection menée par le Département. Pour le présent inventaire, l'intitulé « de sites d'intérêt écologique de la Métropole » a été validé par le comité de pilotage.

Inventaire des sites d'intérêt écologique

Objectifs

Les objectifs de cet inventaire sont les suivants :

- constituer une base d'informations sur les « milieux naturels » de la métropole (rareté et diversité de la flore, de la végétation et de la faune),
- constituer le support d'une politique de protection, de gestion et de valorisation des sites reconnus pour leurs richesses écologiques à des fins pédagogiques, de développement de la biodiversité et d'amélioration de la qualité paysagère,
- fournir aux décideurs (élus, administrations, aménageurs, etc.) les données pour une réelle prise en compte du patrimoine naturel dans les outils de gestion du territoire.

Les objectifs de l'actualisation de 2006 reprennent ceux de l'inventaire de 1992.

Cette actualisation s'inscrit notamment dans la logique du schéma de développement et d'urbanisme de Lille Métropole qui prévoit l'aménagement de 10 000 hectares d'espaces verts publics.

Un tel outil d'aide à la décision constitue une base de données indispensable pour développer des espaces de nature et de loisirs ainsi que la biodiversité dans la métropole.

Il sera utile pour tous les exercices de planification, en particulier l'élaboration du futur SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Lille Métropole.

Méthodologie

La méthodologie utilisée dans le cadre de cette « actualisation » a consisté à faire vérifier par des experts « l'unité spatiale » et « la valeur écologique » de chacun des 146 sites (maintien de leur fonctionnalité écologique et de leurs potentialités biologiques).

L'unité spatiale est contrôlable sur le terrain par simple constat visuel en vérifiant que le périmètre, la nature des biotopes, l'utilisation du site sont restés identiques ou ont évolué par rapport aux données de 1992, 1995 et 1998.

En effet, le maintien de l'intérêt biologique d'un site dépend en grande partie du maintien de son état dans le temps et de la qualité des structures



Herbier flottant à nénuphar jaune (Deûle)

écologiques qui le composent (haies, mares, prairies inondables...).

Méthodologie pour les habitats naturels et la flore

Les prospections de terrain se sont échelonnées entre fin mai et mi-octobre 2006.

Étant donné le temps imparti à cette mission par rapport au nombre de sites à prospecter (près de 150) et la superficie de chacun d'entre eux (68,5 hectares en moyenne), les prospections n'ont pas permis de réaliser un inventaire exhaustif des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial présents sur chaque site.

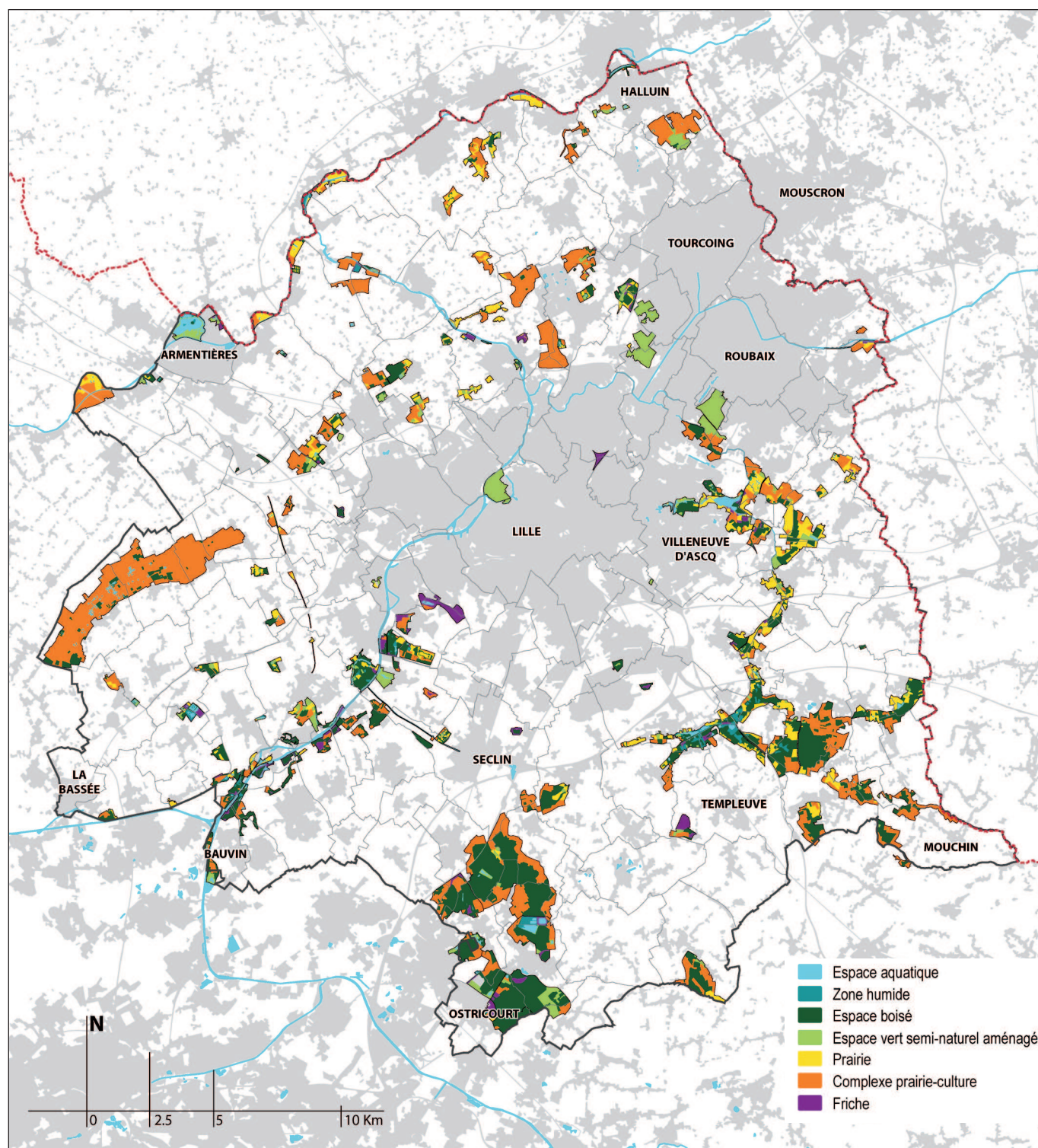
L'objectif était donc, plus simplement, de dresser un diagnostic rapide de chaque site concernant les habitats présents et la flore d'intérêt patrimoniale. En ce qui concerne la flore, les inventaires réalisés en 2006 ont été complétés par les données des inventaires initiaux de 1992, des éventuelles données bibliographiques ou issues de la base de données DIGITALE (Système d'Information Floristique et Phytosociologique du Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul).

En fonction de l'intérêt intrinsèque de chaque site et de l'attente des gestionnaires (ENLM notamment), certains sites ont bénéficié d'un diagnostic plus complet. Inversement d'autres sites de faible intérêt ont pu faire l'objet d'une visite très rapide.

L'accès a été refusé à quatre des sites prospectés.

¹ LETERME, F. & TRAORE, S., 2006. – Inventaire des Amphibiens de la métropole lilloise en période de reproduction. GREET Ing. USTL. Stage de Master 1 Environnement. 28 pp + annexes.

Typologie des milieux



Le diagnostic flore et habitats y est donc très partiel, voire inexistant.

Ceci concerne les sites suivants :

- 193-03 « Ancienne carrière du Moulin Queu »
- 350-02 « Triangle des Rouges Barres »
- 560-01 « Ancien fort Duhoux »
- 636-04 « Ancien fort du vert Galant »

Méthodologie pour la faune

Au niveau de la faune, un effort particulier a été porté en 2006 sur les prospections concernant les Amphibiens et les Chauves-souris. Ces données, collectées selon un protocole rigoureux, peuvent être considérées comme servant de base à un suivi mené sur plusieurs années selon le même protocole.

La mise à jour des inventaires de la faune s'est déroulée en plusieurs étapes :

- la compilation et la synthèse des données existantes (inventaires des sites sensibles antérieurs, bibliographie) qui a abouti à l'établissement d'une base de données informatisée ;



Etangs de «la Gîte»

- des inventaires des mares en période de reproduction des Amphibiens entre mars et mai 2006. Au total, 137 mares ont été prospectées de jour et de nuit (écoute des chants, pêche au troubleau, recherche à la lampe) ;

- des inventaires des Chauves-souris par détection et enregistrement des ultrasons (de mi-juin à début août 2006). Au total, 249 points d'écoute de cinq minutes ont été réalisés sur les sites d'intérêt écologique. Ces points d'écoute ont été répartis proportionnellement à la superficie de chaque site et de manière à prendre en compte les différents

milieux à l'intérieur des sites (plan d'échantillonnage stratifié).

Compte tenu des différences de méthodologie entre les inventaires menés sur plusieurs années (1992, 1998, 2006), le nombre d'espèces relevées est parfois très différent d'une année à l'autre. Il faut considérer les tableaux comme la liste des espèces observées sur le site depuis 1992, sans en déduire une quelconque évolution dans la composition des communautés.

Fiches sitologiques

Cet inventaire donne lieu à la rédaction de fiches de sites. Elles localisent le site, donnent sa surface et son classement au PLU, et surtout décrivent les espèces floristiques et faunistiques présentes.

Documents cartographiques

Les différentes cartes élaborées par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole l'ont été à partir de relevés de terrain reportés sur des fonds d'orthophotos par les deux prestataires.

Les cartes réalisées sont :

- la carte générale des sites d'intérêt écologique de l'arrondissement de Lille au 1/150 000,
- trois cartes synthétiques au 1/150 000 présentant les niveaux d'intérêt pour chaque critère (flore, faune, habitat) par site,
- les cartes présentant chaque site au 1/10 000, associées aux fiches descriptives correspondantes.
- Les orthophotoplans au 1/10 000 viennent compléter les cartes de même échelle et donner une meilleure lecture des différents sites.

La légende de la cartographie des sites d'intérêt écologique avait été modifiée en 1995 pour en simplifier la compréhension. Elle s'inspire de celle des ZNIEFF. Elle a ainsi été ramenée de 15 types de milieux à 7 types de milieux par simple regroupement. Elle a été maintenue en 2006.

Il est prévu de mettre à disposition du public, par le biais de CD Rom interactifs et sur le site Internet de l'Agence, un ensemble de données descriptives et cartographiques concernant les sites d'intérêt écologique.

Éléments de bilan

En 2006, la surface des sites d'intérêt écologique

a été évaluée par calcul informatique à 9 863 hectares. Au total, par rapport à 1992, le nombre de sites passe de 146 à 140 et leur surface de 9 554 à 9 863 hectares.

On constate une diminution de la superficie des sites sur le territoire de la communauté urbaine de Lille d'environ 45 hectares par rapport à 1998 (alors que ce chiffre s'était accru de près de 300 hectares de 1992 à 1998).

Sur le reste de l'arrondissement, les données de comparaison datent de 1992, les superficies calculées en 1992 avaient été évaluées « manuellement » et n'avaient pas fait l'objet d'une vérification informatique.

Tableau du nombre de sites d'intérêt écologique et surfaces totales dans l'arrondissement de Lille

		1992	1995	1998	2006
LMCU	Nombre de sites	116	116	116	111
	Surface en Ha	4332,7	4685,5	4630,8	4586,17
Hors-LMCU	Nombre de sites	30	-	-	29
	Surface en Ha	5221,41	-	-	5276,44
TOTAL	Nombres de sites	146	-	-	140
	Surface en Ha	9554,11	-	-	9862,61

Les superficies hors-LMCU, ont pu être recalculées informatiquement en 2006, grâce à la digitalisation des données de 1992. On note une augmentation d'environ 50 hectares sur le territoire hors-LMCU par rapport à 1992.

Les données chiffrées de 1992 sur le territoire de la

communauté urbaine, sont à utiliser avec précaution, les calculs établis à l'époque ne reposaient pas sur les mêmes méthodes. Le travail de digitalisation des données de 1992 sur la communauté urbaine de Lille n'a pu être effectué.

L'augmentation de la superficie sur l'ensemble de l'arrondissement de Lille - environ 300 hectares par rapport à 1992 - est donc à prendre avec beaucoup de prudence.

Sur les 146 sites d'intérêt écologique recensés lors des précédentes études, 7 ont été fusionnés (tableau ci-dessous), dans l'inventaire de 2006, compte tenu des évolutions constatées sur le terrain et dans la mesure où cela se justifiait d'un point de vue écologique (milieux et intérêt écologique sensiblement identiques).

On note que trois nouveaux sites ont été identifiés. Leur surface totale s'élève à environ 26 hectares.

- Site n°670-04 : DON, Prairies et étangs de l'enclos de Don
- Site n°670-05 : DON, Etangs et prairies de l'île de Don
- Site n°350-03 : LILLE, Jardin Vauban

On notera qu'un de ces trois sites recense une plante rarissime et menacée de disparition dans la région Nord - Pas de Calais, menacée et protégée en France et inscrite à l'annexe II de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore. Il s'agit de l'Ache rampante (*Apium repens*) localisée sur le site n°350-03 – Jardin Vauban à Lille.

Les sites modifiés par extension

Au total, 8 sites sur 111 ont fait l'objet d'une extension de leur périmètre sur le territoire de la communauté urbaine de Lille par rapport à 1998. La

Tableau des sites ayant fait l'objet d'un regroupement

Commune	Description	Catégorie	Notes
VILLENEUVE D'ASCQ	Parc urbain	LMCU	site regroupé en 2006 avec le site n° 009-01 Lac des espagneuls, Lac Saint-Jean et parc urbain
THUMERIES	Bois des cinq tailles et ses lisières	Hors LMCU	site regroupé en 2006 avec le site n°427-01 Bassins de longue fourrière et bois des cinq tailles et ses lisières
SANTES	Etangs et saulaies du Rosoir	LMCU	Site regroupé en 2006 avec le site n°553-01 La Gîte
FRETIN	Marais du Jonquois	LMCU	Site regroupé en 2006 avec le site n°586-01 Marais de la Marque
PERONNE-EN-MELANTOIS	Marais de la Marque	LMCU	Site regroupé en 2006 avec le site n° 586-01 Marais de la Marque
WAVRIN	Etangs, prairies et boisements aménagés du château du Bourg	LMCU	Site regroupé en 2006 avec le site n°653-01 Les Ansereuilles
WAVRIN	Prairies et boisements non aménagés du marais de Lattre et du marais de la Ville	LMCU	Site regroupé en 2006 avec le site n°653-01 Les Ansereuilles

surface totale de ces ajouts est évaluée à 76 hectares. Deux sites ont également vu leur surface augmentée significativement du fait de leur regroupement avec d'autres sites. Il s'agit des marais de la Marque à Templeuve et les bassins de longue Fourrière et bois des cinq tailles et ses lisières à La Neuville. La surface ajoutée représente environ 37 hectares.

Pour les sites hors-LMCU, il n'y a pas eu de changement significatif.

La principale cause d'extension résulte de la conversion en boisement ou en prairie, de terres initialement exploitées en culture.

Les sites modifiés par réduction de leur superficie

Au total, 3 sites sur 111 se sont vu amputés d'une partie de leur territoire d'origine sur le périmètre de la communauté urbaine de Lille par rapport à 1998. La surface amputée a été évaluée au total à 60 hectares.

Pour les sites hors-LMCU, il n'y a pas eu de changement significatif.

L'amputation de ces espaces résulte toujours des mêmes causes depuis 1992.

La première est due au changement des pratiques agricoles. Comme suite à des travaux de comblement, de drainage ou d'abattage d'arbres (haies, bosquets), de nombreuses prairies bocagères et humides, des parcelles boisées, ont changé de vocation. L'élevage, la sylviculture ont progressivement laissé la place aux grandes cultures de céréales ou de légumineuses.

La seconde est imputable au développement de l'urbanisation, marqué notamment par la construction d'habitations, de bâtiments d'activités économiques, d'infrastructures de loisirs et de transports (routes, canaux, voies de chemin de fer, ...).

Enfin la dernière s'explique par le développement de quelques dépôts sauvages sur lesquels s'amoncellent gravats, résidus de tontes et détritiques divers...

Les sites n'ayant subi aucune modification

Ils sont au nombre de 127.

Les niveaux d'intérêt

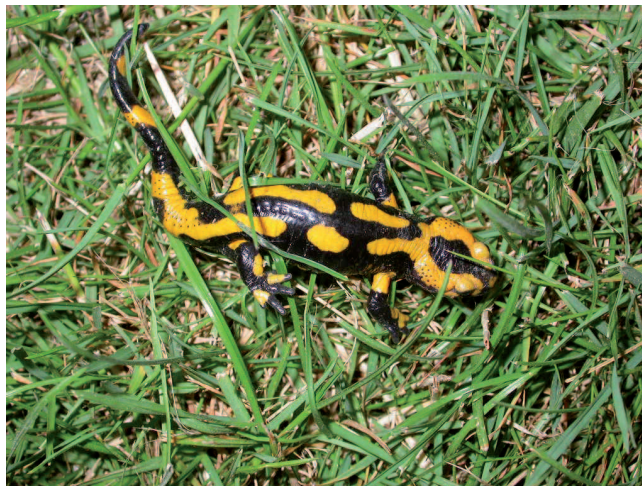
Dans l'inventaire de 2006, le choix a été fait d'attribuer pour chaque site, un niveau d'intérêt pour chaque thématique : faune, flore et habitat. Le ni-

veau d'intérêt a été apprécié par les bureaux d'études au regard des espèces observées sur le site mais également par rapport à la qualité du milieu.

La répartition par milieux écologiques est la suivante :

Dans l'inventaire de 2006 :

- 360 hectares de sites sont des espaces aquatiques
- 144 hectares de sites sont des zones humides
- 328 hectares de sites sont des friches
- 3 254 hectares de sites sont des espaces boisés
- 1 226 hectares de sites sont des prairies
- 849 hectares de sites sont des espaces verts semi naturel aménagé
- 3 669 hectares de sites sont des complexes de prairie culture
- 35 hectares d'espaces non renseignés (urbanisation)



Salamandre tachetée

Enseignements

Il est difficile d'établir un bilan global et objectif de l'évolution de la qualité biologique des sites étudiés depuis les inventaires initiaux pour des raisons méthodologiques.

En effet, chaque site fait l'objet d'une étude partielle se rapprochant plus d'un échantillonnage que d'un inventaire exhaustif. De plus, cet échantillonnage, s'il donne bien une idée générale, n'a pas fait l'objet de surfaces échantillons précisément définies (ce qui aurait demandé un investissement trop important) et n'est donc pas reproductible ; on ne peut ainsi pas en tirer des conclusions précises.

Pour ces raisons d'échantillonnage, telle espèce ou tel habitat observé en 1992 et non revu en 2006 ne doivent pas être nécessairement considérés comme disparus.

Une tendance générale vers une eutrophisation et une dégradation de certains milieux, zones humides en particulier, semble cependant s'observer au cours de la période 1992-2006. Elle est liée notamment à l'accumulation de 14 années supplémentaires de pollutions d'origines diverses (industries, transports, rejets domestiques...) et de pratiques agricoles intensives (traitements phytosanitaires, engraissement...).

Dans l'arrondissement de Lille, les sites dits naturels sont de taille réduite et entourés de terres agricoles, d'infrastructures linéaires et de zones urbaines et industrielles. Les éléments polluants de diverses natures se retrouvent dans certains sites d'intérêt écologique voisins des sources émettrices où ils s'accumulent et ont des répercussions négatives directes.



Grive musicienne (*Turdus philomelos*)

L'érosion observée entre 1998 et 2006 démontre l'importance de la pression qu'exerce l'ensemble des activités économiques sur les espaces encore « non équipés » de notre Métropole dans une agglomération pourtant déficitaire en « espaces verts ». Une telle érosion n'est pas sans susciter quelques inquiétudes.

Certes, ce sont surtout les changements de pratiques agricoles qui ont occasionné le déclassement de certains secteurs de sites, changements dont on sait qu'ils ne sont pas toujours définitifs.

A contrario, quand les espaces naturels cèdent la place à des zones urbanisées, il est plus difficile de revenir en arrière. Il s'ensuit un inévitable appauvrissement de nos richesses biologiques.

L'érosion des sites d'intérêt écologique doit conduire à envisager une meilleure protection par

les différents outils juridiques disponibles, en particulier dans les documents de planification que sont les PLU et les SCOT.

L'acquisition foncière des milieux naturels les plus remarquables est, à l'évidence, un rempart plus efficace face à la disparition de ces espaces. L'action de l'Espace Naturel Lille Métropole, du conservatoire régional des sites naturels et du Conseil Général du Nord le montre. C'est ce que fait aujourd'hui l'Espace Naturel Lille Métropole avec le parc de la Deûle ; par l'acquisition et la responsabilité de gestion de plus de 300 hectares de terrain, il protège et valorise la majorité des sites sensibles de la vallée de la haute Deûle. Les premières acquisitions et les premières réflexions sur le territoire du Val de Marque illustrent également ce type d'intervention.

C'est aussi le cas de l'action du Conseil Général du Nord, sur les marais de Bonnance sur les communes de Fretin, Péronne en Mélançois et Templeuve et le parc ornithologique des Cinq tailles à Thumeries-La Neuville. Mais ce mode d'intervention n'est, bien sûr, pas généralisable à l'ensemble des sites.

Propositions

Afin de poursuivre l'amélioration de la situation engagée ces dernières années ; notamment avec la création de l'Espace Naturel Lille Métropole, il est nécessaire que cet inventaire soit pris en compte dans les projets et processus d'aménagement.

Il faut veiller par conséquent :

- à une diffusion la plus large possible de cet inventaire auprès des acteurs de l'aménagement du territoire (communes, établissements publics, administrations, bureau d'études, associations, etc.),
- à l'intégration des données de cet inventaire dans le cadre de l'élaboration des documents de planification. Les mesures de protections à adopter devront faire partie des débats lors de l'élaboration du futur Schéma de Cohérence Territoriale de Lille Métropole,
- au recours à des mesures juridiques fortes. Certaines sont contraignantes et longues à mettre en oeuvre comme le classement en Réserve Naturelle (RN), qui est un instrument réservé à des enjeux patrimoniaux forts de niveau régional, national ou international. Ces réserves peuvent être gérées par le Préfet ou par le Président du Conseil Régional. D'autres mesures sont plus souples et plus simples comme l'Arrêté de Protection de Biotope

(APB) qui permet au Préfet de département de fixer les mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes nécessaires à la survie d'espèces protégées.

Pour être engagées, ces procédures doivent avant tout s'appuyer sur une volonté forte des acteurs locaux, en particulier des élus.

Plusieurs secteurs de la basse vallée de la Lys, de la vallée de la Marque et de la basse vallée de la Deûle, déjà répertoriés à l'inventaire ZNIEFF mériteraient de bénéficier de ces procédures de classement pour leur valeur biologique élevée et les menaces croissantes qui pèsent sur ces systèmes écologiques.

À l'intérêt écologique d'un espace est souvent liée une qualité paysagère très appréciée. Synonymes de calme et de dépaysement, ces milieux naturels sont donc recherchés par les aménageurs. La protection juridique de certains espaces est donc souhaitable. Mais il faut en définir soigneusement la nature et l'étendue, pour éviter un risque : celui d'accentuer la pression urbaine sur le reste du territoire et notamment à la périphérie de ces zones protégées, induisant l'inverse de l'effet souhaité.

En milieu périurbain, il s'agit aussi de contrôler ce type d'incidence. Cela peut être recherché par la mise en œuvre de conventions de gestion des sites concernés avec leurs propriétaires (gestion mieux adaptée et destinée à développer la qualité biologique), moyennant dédommagement éventuel. Cette méthode peut permettre de proposer aux gestion-

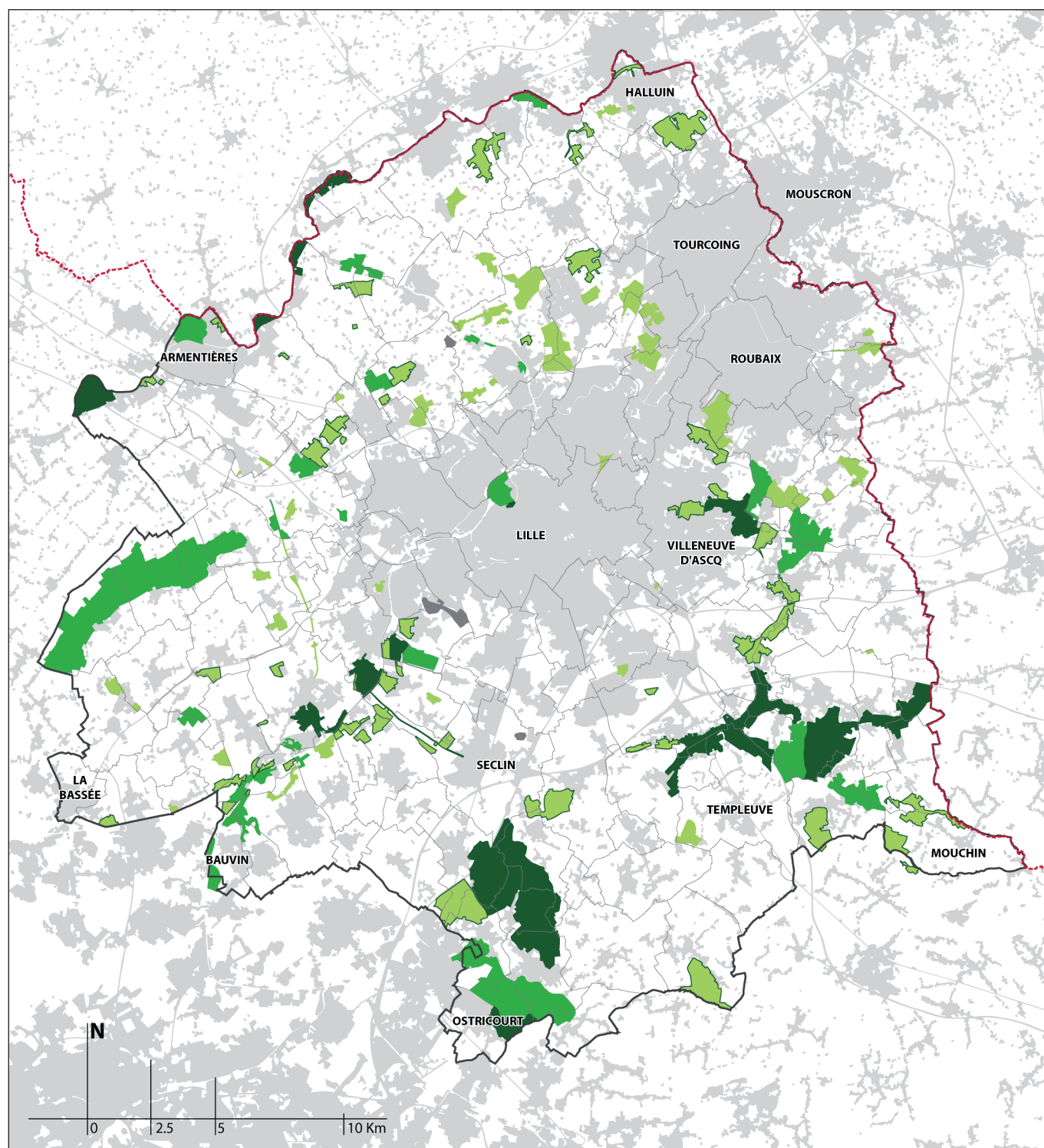
naires de ces sites (en particulier les agriculteurs), d'adopter des pratiques favorables au développement de la biodiversité (plantation d'espèces indigènes, fauches tardives, pâturage plus extensif, maintien et recréusement de mares...).

De cette manière, il serait possible, y compris en milieu urbain, de recréer ou de restaurer, la biodiversité écologique et génétique de notre patrimoine naturel.



Oenanthe aquatique (peupleraies et prairies bocagères)

Niveau d'intérêt de la flore

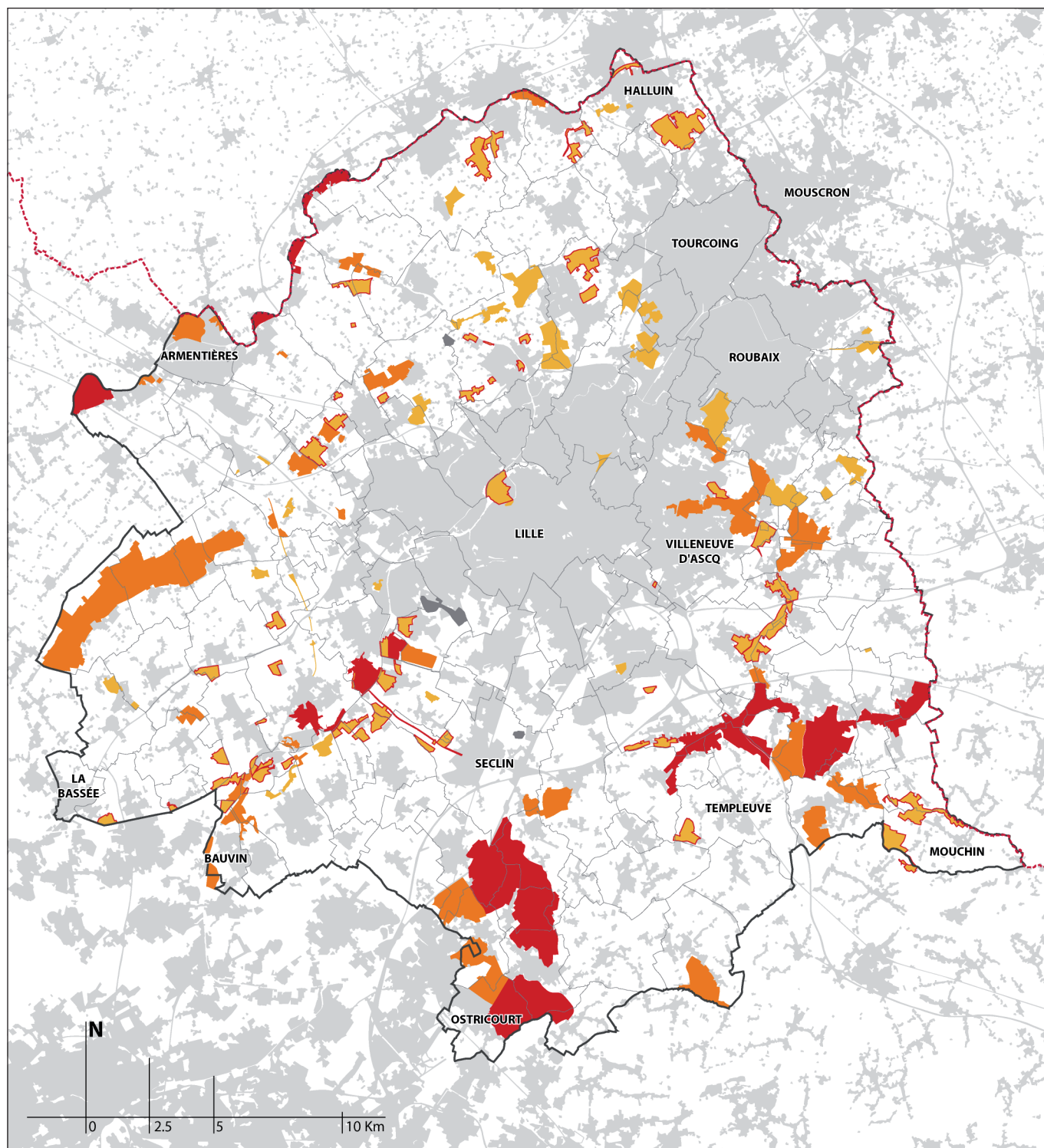


- Régional
- Arrondissement
- Local avec potentialités
- Local
- Niveau d'intérêt non déterminé

Pour la flore :

- 17 sites sont reconnus d'intérêt régional
- 26 sites sont reconnus d'intérêt métropolitain (pour l'arrondissement)
- 53 sites sont reconnus d'intérêt local avec des potentialités
- 41 sites sont reconnus d'intérêt local

Niveau d'intérêt des habitats

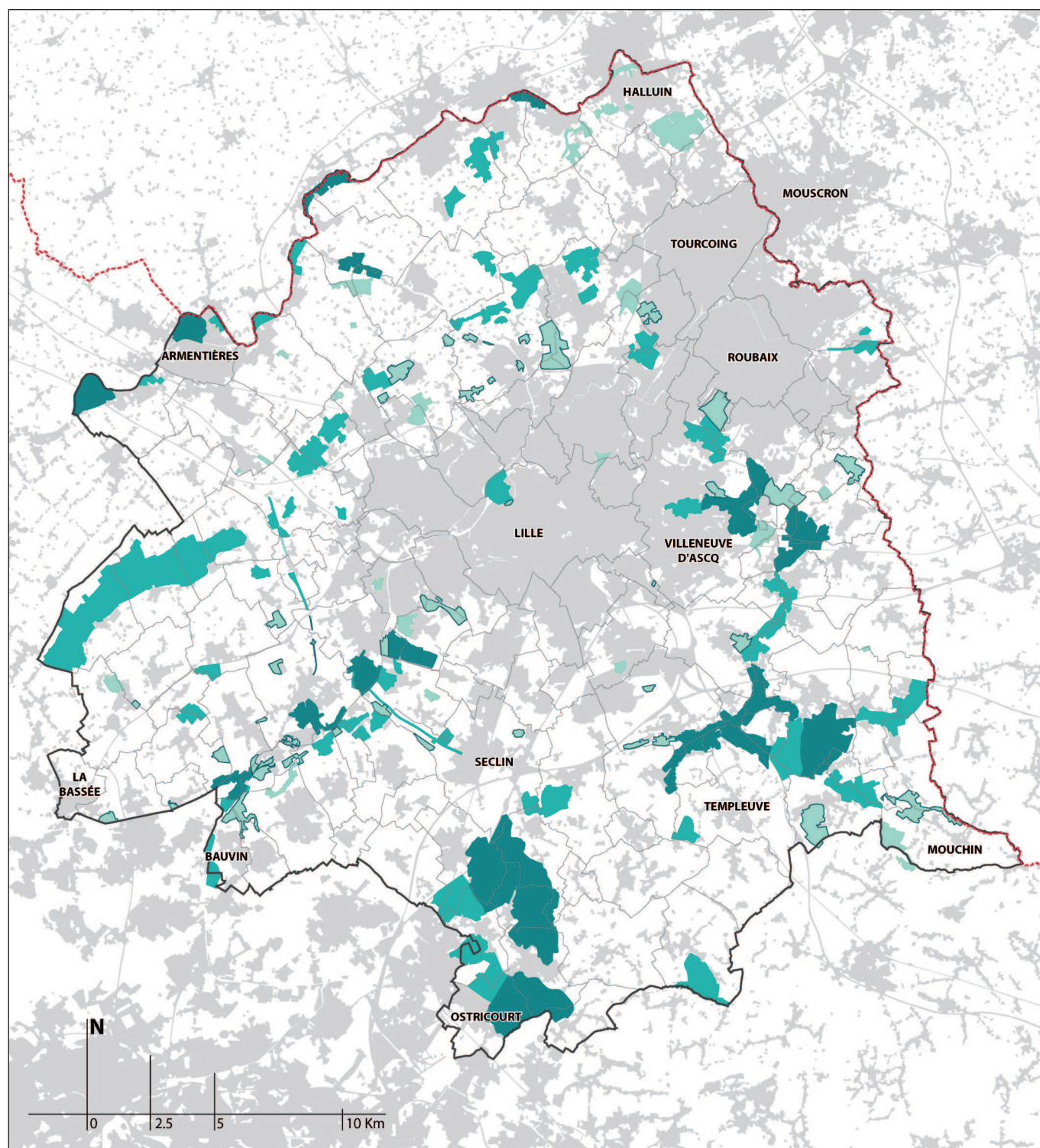


- Régional
- Arrondissement
- Local avec potentialités
- Local
- Niveau d'intérêt non déterminé

Pour les habitats :

- 15 sites sont reconnus d'intérêt régional
- 34 sites sont reconnus d'intérêt métropolitain (pour l'arrondissement)
- 54 sites sont reconnus d'intérêt local avec des potentialités
- 34 sites sont reconnus d'intérêt local

Niveau d'intérêt de la faune



- Régional
- Arrondissement
- Local avec potentialités
- Local

Pour la faune :

- 22 sites sont reconnus d'intérêt régional
- 51 sites sont reconnus d'intérêt métropolitain (pour l'arrondissement)
- 42 sites sont reconnus d'intérêt local avec des potentialités
- 25 sites sont reconnus d'intérêt local

Annexes - Description des fiches sitologiques

I - Paramètres écologiques

I.1- Types d'habitats

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'objectif n'est pas de dresser un inventaire exhaustif des habitats naturels présents sur chaque site. Il s'agit plutôt de caractériser les végétations observées lors de la visite de terrain au niveau phytosociologique le plus fin possible compte tenu des contraintes inhérentes à cette mission (temps très court sur chaque site, ainsi que pour la rédaction de la fiche). Dans la majorité des cas nous avons décrit les habitats observés au niveau de l'alliance phytosociologique, voire à un niveau supérieur (ordre ou classe). Seuls quelques habitats particuliers ont pu être rattachés à des associations phytosociologiques.

Nous n'avons pas relevé dans le cadre de cette mission les végétations commensales des cultures.

Dans la grande majorité des cas, les habitats observés sur les sites sont fragmentaires et eutrophisés.

Les tableaux des types d'habitats observés comprennent 5 colonnes :

- **Syntaxon** : indique le rattachement phytosociologique de la végétation observée (selon le Prodrome des Végétations de France jusqu'au niveau de l'alliance ou de la sous-alliance). Il est possible que plusieurs végétations différentes appartiennent au même syntaxon.

- **Nom français** : détaille les caractéristiques écologiques propres au site étudié de la végétation observée avec indication du nom français de quelques espèces caractéristiques ou présentes ;

- **DHFF** : appartenance ou non à l'annexe I de la Directive Européenne Habitats Faune Flore (92/43 CEE ; J.O. Comm. Eur. 22 juillet 1992) ; cette directive indique les habitats génériques, qui peuvent regrouper plusieurs communautés végétales en fonction de leur niveau de précision phytosociologique.

- **R.N./P.C.** : rareté de l'habitat dans la région Nord - Pas de Calais ;

E : exceptionnel

RR : très rare

R : rare

AR : assez rare

PC : peu commun

AC : assez commun

C : commun

CC : très commun

? : habitat dont la rareté ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles

- **M. N./P.C.** : niveau de menace de l'habitat dans la région Nord - Pas de Calais ;

CR : habitat gravement menacé d'extinction

EN : habitat menacé d'extinction

VU : habitat vulnérable

NT : habitat quasi menacé

LC : habitat de préoccupation mineure

DD : menace non évaluable en l'état actuel de nos connaissances

I.2- Intérêt biologique

Sont mentionnés dans ce paragraphe les habitats et les espèces présentant un intérêt biologique patrimonial.

Habitats

Au total, trois catégories d'habitats d'intérêt patrimonial ont été retenues en fonction de leur rattachement possible à des habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats Faune Flore :

1- Les communautés végétales rattachées à des habitats inscrits à l'annexe I de la DHFF et d'intérêt patrimonial dans le Nord - Pas de Calais.

2- Les communautés végétales rattachées à des habitats inscrits à l'annexe I de la DHFF, mais n'étant pas d'intérêt patrimonial dans le Nord - Pas de Calais et non menacés en France.

3- Les communautés végétales non rattachées à des habitats inscrits à l'annexe I de la DHFF, mais d'intérêt patrimonial dans le Nord - Pas de Calais.

Flore

Les espèces végétales mentionnées sont des végétaux supérieurs (Spermatophytes et Ptéridophytes) ; quelques Ricciacées (bryophytes aquatiques) ont également été signalées.

Les tableaux de bioévaluation pour la flore comprennent 8 colonnes ; le document de référence pour les 7 premières colonnes est l'« Inventaire de la flore vasculaire du Nord - Pas de Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts » [TOUSSAINT¹, 2005].

- **Taxon** : nom scientifique du taxon (la présence d'un « cf. » indique que l'identité du taxon au rang indiqué n'est pas certaine) ;

- **Nom français** : nom français du taxon ;

● **R. N./P.C.** : rareté du taxon dans la région Nord - Pas de Calais ;

E : exceptionnel

RR : très rare

R : rare

AR : assez rare

PC : peu commun

AC : assez commun

C : commun

CC : très commun

? : taxon dont la rareté ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles

● **M. N./P.C.** : niveau de menace du taxon dans la région Nord - Pas de Calais ;

CR : gravement menacé d'extinction

EN : menacé d'extinction

VU : vulnérable

NT : quasi menacé

LC : de préoccupation mineure

DD : menace non évaluable en l'état actuel de nos connaissances

● **Patrim. N./P.C.** : taxon d'intérêt patrimonial ou non dans la région Nord - Pas de Calais ;

● **L. rouges** : taxon appartenant ou non à une liste rouge de menaces à différents niveaux géographiques (européen, national et régional) ;

● **Législ.** : taxon appartenant ou non à une liste de protection à différents niveaux géographiques (européen, national et régional) ;

● **Dern. obs.** : année de dernière observation de l'espèce sur le site.

Les espèces végétales mentionnées sur chaque site sont classées selon deux niveaux d'intérêt patrimonial :

1- Les espèces végétales d'intérêt régional ou supérieur (en fonction des critères définis dans TOUSSAINT, 2005).

2- Les espèces végétales d'intérêt pour l'arrondissement de Lille.

Aucun référentiel ne définit objectivement les espèces d'intérêt à cette échelle géographique. Nous avons donc utilisé des critères empiriques comme notamment l'appartenance écologique de ces es-

pèces à des milieux dits naturels. Ainsi, de nombreuses espèces forestières ou de milieux humides font partie de ces listes.

À l'inverse peu d'espèces de friches y figurent.

Faune

Amphibiens – Reptiles :

● **Nom français** : nom français du taxon

Années d'observation : 1992, 1998, 2006 = inventaires des sites d'intérêt écologique, autre = données bibliographiques

● **Dir. Hab. Ann. II** : espèce d'intérêt communautaire, présente à l'Annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE

● **LR France** : espèce inscrite sur les listes rouges des Amphibiens et des Reptiles menacés en France (d'après HAFFNER, 1994a² et b³)

● **LR NPdC** : espèce inscrite sur la liste rouge des Amphibiens-Reptiles du Nord - Pas de Calais, adoptée par le Conseil scientifique de l'Environnement du Nord - Pas de Calais le 29 novembre 1990.

● **Int. Arrdt.** : espèce présentant un intérêt particulier dans l'arrondissement de Lille

● **Législ.** : statut légal en France

● **PT** : espèce à protection légale totale (espèce protégée par l'article 1er de l'arrêté ministériel du 22 juillet 1993 publié au J.O. du 9 septembre 1993).

● **PP** : espèce à protection légale partielle (espèce protégée par les articles 2 à 4 de l'arrêté ministériel du 22 juillet 1993 publié au J.O. du 9 septembre 1993).

Oiseaux :

● **Nom français** : nom français du taxon

Années d'observation : 1992, 1998, 2006 = inventaires des sites d'intérêt écologique, autre = données bibliographiques

● **Statut et intérêt dans l'arrondissement de Lille :**

N : nicheur

N ? : nicheur possible

H : hivernant

M : migrateur

1- TOUSSAINT, B. (Coord.), 2005. - Inventaire de la flore vasculaire du Nord - Pas de Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. Ouvrage effectué par le Centre Régional de Phytosociologie / Conservatoire Botanique National de Bailleul en collaboration avec le Collectif botanique du Nord - Pas de Calais. Avec le soutien de la Direction Régionale de l'Environnement du Nord - Pas de Calais, du Conseil Régional du Nord - Pas de Calais, du Conseil Général du Nord, du Conseil Général du Pas de Calais et de la ville de Bailleul.

2- HAFFNER, P., 1994a. Les Amphibiens. pp 75-87 in MAURIN, H. (Dir.) : Inventaire de la faune menacée en France. Le livre rouge. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 175 pp.

3- HAFFNER, P., 1994b. Les Reptiles. pp 88-99 in MAURIN, H. (Dir.) : Inventaire de la faune menacée en France. Le livre rouge. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 175 pp.

Pot. : présence potentielle

- **X** : présence de l'espèce
- **O** : espèce présentant un intérêt particulier dans l'arrondissement de Lille
- **Dir. Oisx** : espèce reprise à l'annexe I la Directive du Conseil des Communautés européennes du 02.04.1979 concernant la Conservation des Oiseaux sauvages (n° 79/409/CEE), JOCE du 13.08.97. Espèce faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat.
- **LR France** : espèce inscrite sur les listes rouge et orange des Oiseaux en France métropolitaine (d'après ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT⁴, 1999).
- **LR NPdC** : espèce inscrite sur la liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs (d'après TOMBAL⁵, coord. 1996 ; légèrement modifié et complété).
- **Législ.** : statut légal en France (arrêté du 17 avril 1981, modifié par les arrêtés des 29 septembre 1981, 20 décembre 1983, 31 janvier 1984, 27 juin 1985, 11 avril 1991 et 2 novembre 1992)
- **PT** : espèce à protection légale totale (espèce protégée par l'article 1er de l'arrêté du 2 novembre 1992 publié au J.O. du 10 novembre 1992).
- **DA2** : espèce dont la destruction est autorisée par l'article 2 de l'arrêté du 17 avril 1981 et ses modifications ultérieures.
- **PA3** : espèce dont le prélèvement dans la nature (désairage) est autorisé par l'article 3 de l'arrêté du 17 avril 1981 et ses modifications ultérieures.
- **C** : espèce classée gibier (Arrêté du 26 juin 1987 publié au J.O. le 10 septembre 1987). CGE : Chassable, Gibier d'eau, COP : Chassable, Oiseau de passage, CGS : Chassable, Gibier sédentaire.
- **N** : espèce susceptible d'être classée nuisible (Décret N°88-940 du 30 septembre 1988 paru au J.O. du 2 octobre 1988).

Mammifères :

- **Nom français** : nom français du taxon
- **Années d'observation** : 1992, 1998, 2006 = inventaires des sites d'intérêt écologique, autre =

données bibliographiques

- **Dir. Hab. Ann. II** : espèce d'intérêt communautaire, présente à l'Annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE ;
- **LR France** : espèce inscrite sur la liste rouge des Mammifères menacés en France (d'après SAINT-GIRONS⁶, 1994)
- **LR NPdC** : espèce inscrite sur la liste rouge des Mammifères du Nord - Pas de Calais, d'après FOURNIER⁷, 2000)
- **Int. Arrdt.** : espèce présentant un intérêt particulier dans l'arrondissement de Lille
- **Législ.** : statut légal en France
- **PT** : espèce protégée sur le territoire national par l'article 1er de l'arrêté du 17 avril 1981 publié au J.O. du 19 mai 1981 ; modifié par les arrêtés du 15 avril 1985 (J.O. du 21 mai 1985) et du 19 janvier 1990 (J.O. du 21 mars 1990).
- **PP** : espèce protégée sur le territoire national par les articles 2 et 3 de l'arrêté du 17 avril 1981 publié au J.O. du 19 mai 1981 ; modifié par les arrêtés du 15 avril 1985 (J.O. du 21 mai 1985) et du 19 janvier 1990 (J.O. du 21 mars 1990).
- **N** : espèce susceptible d'être classée nuisible (Arrêté du 30 septembre 1988).

Poissons :

- **Nom français** : nom français du taxon
- **Années d'observation** : 1992, 1998, 2006 = inventaires des sites d'intérêt écologique, autre = données bibliographiques
- **Dir. Hab. Ann. II** : espèce d'intérêt communautaire, présente à l'Annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE ;
- **LR France** : espèce inscrite sur la liste rouge des Poissons menacés en France (d'après KEITH⁸, 1994)
- **LR NPdC** : statut de menace des espèces de la liste rouge nationale dans le bassin - versant Artois-Picardie (d'après KEITH, 1994)
- **Int. Arrdt.** : espèce présentant un intérêt particulier dans l'arrondissement de Lille

4- ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. 1999. - Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Études Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 560 pp.

5- TOMBAL, J.-C. (Coord.), 1996. - Les Oiseaux de la Région Nord - Pas de Calais. Effectifs et distribution des espèces nicheuses. Période 1985 - 1995. GON, Lille, 335 pp.

6- SAINT-GIRONS, M.-C., 1994. Les Mammifères. pp. 18-43 in MAURIN, H. (Dir.) : Inventaire de la faune menacée en France. Le livre rouge. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 175 pp.

7- FOURNIER, A., 2000. - Les Mammifères de la région Nord - Pas de Calais. Distribution et écologie des espèces sauvages et introduites : période 1978-1999. Le Héron 33 n° spécial, 192 p.

● **Léisl.** : statut légal en France
PT : espèce à protection légale totale sur le territoire national (espèce protégée par l'article 1er de l'arrêté ministériel du 8 décembre 1988 publié au J.O. du 22 décembre 1988).

II : espèce dont l'introduction dans la nature est soumise à autorisation dans les eaux visées à l'article 413 (2°) du Code rural (arrêté ministériel du 17 décembre 1985 publié au J.O. du 6 janvier 1986).

Crustacés :

● **Nom français** : nom français du taxon
● **Années d'observations** : 1992, 1998, 2006 = inventaires des sites d'intérêt écologique, autre = données bibliographiques

● **Dir. Hab. Ann. II** : espèce d'intérêt communautaire, présente à l'Annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE ;

● **LR France** : espèce inscrite sur la liste rouge des Invertébrés menacés en France (d'après KEITH⁹, 1994)

● **LR NPdC** : sans objet

● **Int. Arrdt.** : espèce présentant un intérêt particulier dans l'arrondissement de Lille

● **Léisl.** : statut légal en France
PT : espèce à protection légale totale sur le territoire national (espèce protégée par l'article 1er de l'arrêté ministériel du 21 juillet 1983 publié au J.O. du 19 août 1988).

Autres Invertébrés :

● **Nom français** : nom français du taxon
● **Années d'observations** : 1992, 1998, 2006 = inventaires des sites d'intérêt écologique, autre = données bibliographiques

● **Dir. Hab. Ann. II** : espèce d'intérêt communautaire, présente à l'Annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE ;

● **LR France** : espèce inscrite sur la liste rouge des Invertébrés menacés en France (d'après KEITH¹⁰, 1994)

● **LR NPdC** : espèce inscrite sur la liste rouge des

Insectes menacés en France (d'après SARDET & DEFAUT¹¹, 2004)

● **Int. Arrdt.** : espèce présentant un intérêt particulier dans l'arrondissement de Lille

● **Léisl.** : statut légal en France
PT : espèce à protection légale totale sur le territoire national (espèce protégée par l'article 1er de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2004 publié au J.O. du 29 décembre 2004 modifiant l'arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés) .

Synthèse :

Un tableau de synthèse présente, pour chaque classe (Amphibiens, Reptiles, Oiseaux, Mammifères, Autres) :

● **Nb sp.** : nombre total d'espèces recensées sur le site,

● **Int. Eur.** : nombre d'espèces d'intérêt européen (annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe IV de la Directive « Habitats Faune Flore »)

● **Int. Fce.** : nombre d'espèces d'intérêt national (listes rouges nationales respectives)

● **Int. NPdC.** : nombre d'espèces d'intérêt régional (listes rouges régionales respectives)

● **Int. Arrdst.** : nombre d'espèces d'intérêt pour l'arrondissement de Lille (d'après la répartition connue et la rareté des espèces au sein de l'arrondissement)

II- Niveau d'intérêt écologique

Les habitats, la flore et la faune du site sont classés en fonction de quatre niveaux d'intérêt écologique (régional, arrondissement, local avec potentialités et local). Un commentaire succinct permet de justifier ce classement ou apporte des informations complémentaires.

III- Dégradations et menaces

Liste des principales dégradations ou menaces relevées sur le site.

8- KEITH, P., 1994. Les Poissons d'eau douce et marins. pp. 100-119 in MAURIN, H. (Dir.) : Inventaire de la faune menacée en France. Le livre rouge. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 175 pp.

9- KEITH, P., 1994. Les Invertébrés. pp. 121-159 in MAURIN, H. (Dir.) : Inventaire de la faune menacée en France. Le livre rouge. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 175 pp.

10- KEITH, P., 1994. Les Invertébrés. pp. 121-159 in MAURIN, H. (Dir.) : Inventaire de la faune menacée en France. Le livre rouge. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 175 pp.

11- SARDET, E. & DEFAUT, B., 2004. - Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux orthoptiques et entomocénétiques vol 9 : 125-137.

IV- Gestion et protection

Cet aspect est développé de manière très brève sur chaque fiche et adapté aux particularités de chaque site. En complément, nous formulons ici les bases des grands principes de gestion «écologique» pour différents types de milieux naturels rencontrés sur les sites :

Complexe prairies/cultures et prairies bocagères

Créer des zones tampon (haies, bandes enherbées...) entre les cultures et les prairies et les cultures et les cours d'eau pour limiter les transferts des produits phytosanitaires et d'engrais vers les « milieux naturels ». Ces zones constitueront, à terme, des refuges pour la flore et la faune (Insectes, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux, Mammifères).

Limiter, voire proscrire, l'utilisation des produits phytosanitaires et d'engrais dans les prairies.

Réduire les charges de pâturage des prairies pour éviter leur surpâturage qui est responsable de l'eutrophisation et de la banalisation de la flore et des habitats.

Retarder les périodes et fréquences de fauche des prairies gérées par fauche pour diversifier la flore et la végétation.

Maintenir, voire replanter si nécessaire, des haies et des arbres têtards. Pour les replantations utiliser des essences d'origine régionale adaptées aux conditions stationnelles :

- Haies mésophiles : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Noisetier commun (*Corylus avellana*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Charme (*Carpinus betulus*), Orme champêtre (*Ulmus minor*)...

- Haies mésohygrophiles : les mêmes essences + Viorne obier (*Viburnum opulus*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Saule marsault (*Salix caprea*)...

- Haies hygrophiles et linéaires de cours d'eau : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et Saules div. sp. (*Salix alba*, *S. fragilis*, *S. x rubens*, *S. caprea*, *S. viminalis*, *S. triandra*)...

Zones humides et espaces aquatiques

Entretenir par un curage doux les fossés et les plans d'eau lorsqu'ils s'ensavent (tous les 10 ans en moyenne) en créant des berges en pente douce (favorables au développement des végétations amphibies) et en exportant les vases à l'extérieur

du site (pour éviter la prolifération de plantes nitrophiles au niveau des zones de dépôt).

Entretenir des végétations amphibies (cariçaies, mégaphorbiaies, roselières...) se développant sur les berges des cours ou plans d'eau ou dans les marais par une fauche tardi-estivale exportatrice tous les 3-4 ans. Si cette gestion n'est pas réalisée, ces milieux s'embroussaillent rapidement et évoluent vers des fourrés, puis des boisements.

Éviter l'élimination systématique, par faucardage ou emploi d'agents chimiques, des végétations aquatiques dans les étangs de pêche.

Ne pas introduire d'espèces végétales pouvant avoir un caractère invasif dans les milieux aquatiques [Ludwigie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*), Ludwigie fausse-péplide (*Ludwigia peploides*), Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*), Lagarosiphon élevé (*Lagarosiphon major*)...].

Ne pas introduire d'espèces végétales protégées ou menacées [Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*), Nymphéa blanc (*Nymphaea alba*), Faux-nénuphar pelté (*Nymphoides peltata*), Pesse commune (*Hippuris vulgaris*)...], même si les plantes sont issues de culture. Le croisement des populations sauvages de ces espèces avec des souches introduites d'origine culturelle peuvent affaiblir le patrimoine génétique des populations locales et menacer leur survie.

Élimination des éventuelles peupleraies en zone humide en les remplaçant soit par des végétations herbacées (roselières, cariçaies, mégaphorbiaies, prairies humides...), soit par des boisements d'essences régionales adaptées aux conditions stationnelles (cf. paragraphe boisements).

Boisements

Élimination des éventuelles plantations de peupliers et retour à une sylviculture basée sur les types forestiers potentiels : hêtraie-chênaie ou chênaie-charmaie sur les sols bien drainés, frênaie dans les niveaux supérieurs frais, aulnaie-frênaie dans les niveaux moyens humides et aulnaie-saulaie dans les niveaux inondables.

Gestion sylvicole extensive pour une conservation optimale du patrimoine biologique forestier (maintenir des vieux arbres et des arbres morts sur pied, laisser le bois se décomposer sur place, limiter au maximum les interventions dans les ty-

pes forestiers non productifs, restaurer les boisements par semis naturels, préserver les essences et arbustes spontanés associés).

Fauche annuelle régulière, avec exportation des foins, au niveau des prairies et des chemins forestiers afin «d'amalgamer» progressivement les sols pour diversifier la flore.

Fauche irrégulière tardive avec exportation des foins, tous les trois ou quatre ans, des ourlets préforestiers pour éviter leur eutrophisation excessive et la banalisation de la flore.

Restauration des haies et des lisières arbustives avec replantation d'espèces adaptées aux conditions stationnelles (cf. paragraphe sur la plantation de haies).

V- Capacités récréatives du site

Commentaire sur les activités récréatives présentes ou pouvant être développées sur chaque site, ainsi que la compatibilité du patrimoine naturel des sites avec ce type d'activités.

Liste des sites d'intérêt écologique de l'arrondissement de Lille

CODE_SITE	COMMUNE	NOM
005-01	ALLENES-LES-MARAIS	Bois de Léance et dépôt des voies navigables de la gare d'eau
005-02	ALLENES-LES-MARAIS	Dépôts des Voies Navigables du Plat d'Allennes
011-01	ANNOEULLIN	Les marais Jésus et les anciens dépôts des voies navigables du Riez à Vanneaux
011-02	ANNOEULLIN	Bois humides du Champ Gros et du Flot de Monsieur Denoyelle
013-01	ANSTAINING	Prairie inondables de la vallée de la Marque
017-01	ARMENTIERES	Les prés du Hem
017-02	ARMENTIERES	Etangs frontaliers
025-01	AUBERS	Complexe semi-herbager humide du Pays de Weppes
034-01	AVELIN	Bois d'Avelin et ses lisières
042-01	BACHY	Bois Failly, Bois du Château des Bas-Près et Vallée de l'Elnon
052-01	BAUVIN	Marais d'Annoeulin
052-02	BAUVIN	Marais du Riez à Joncs, des Annelles et du flot de Wingles
056-01	BEUCAMPS-LIGNY	Bois et prairies de la ferme du Faux
056-02	BEUCAMPS-LIGNY	Bois et prairies de la ferme du Buffe
071-01	BERSEE	Bois de la Potence et ses lisières
090-01	BONDUES	Prairies de l'aérodrome de Lille Marcq-en-Baroeul
090-02	BONDUES	Bois et prairies du château de Bondues
090-03	BONDUES	Prairies bocagères du Pot de fer
096-01	BOURGHELLES	Bois de Fossés Notre Dame
098-01	BOUSBECQUE	Prairies alluviales du chemin des vaches
098-02	BOUSBECQUE	Prairies et bois de la ferme du Gros Chêne
098-03	BOUSBECQUE	Bois et prairies de la ferme de Vandeputte
106-01	BOUVINES	Vallée de la Marque au petit château
150-01	COBRIEUX	Bois du Fay et Bois de l'Aulnaie
152-01	COMINES	Prairies bocagères de la ferme de Timborne
152-02	COMINES	Prairies bocagères de la blanche bannière et de la ferme du rossignol
163-01	CROIX	Quartier de l'Hempemont-La Planche Epinoy
168-01	CYSOING	Bois des Lagues, Bois du Vivier Doré, Bois des Escoeuils et leurs lisières
168-02	CYSOING	Bois de la Tassonnière, Bois de Cysoing et leurs lisières
173-01	DEULEMONT	Système alluvial de la Deûle-aval
670-01	DON	Base de loisirs et lac de la Louvière
670-02	DON	Dépôt des voies navigables du Paradis
670-03	DON	Etang et bois des Bruyères
670-04	DON	Prairies et étangs de l'enclos de Don
670-05	DON	Etangs et prairies de l'île de Don
193-01	EMMERIN	Marais d'Emmerin
193-02	EMMERIN	Dépôt du Tonkin
193-03	EMMERIN	Ancienne carrière du Moulin Queu
196-01	ENNETIERES-EN-WEPPES	Bois et prairies du mont Pindo
196-02	ENNETIERES-EN-WEPPES	Ancienne voie ferrée et prairies bocagères du Maresquel
196-03	ENNETIERES-EN-WEPPES	Bois et friches du fort d'Englos
196-04	ENNETIERES-EN-WEPPES	Peupleraies et prairies bocagères du Vert Gazon
201-01	ERQUINGHEM-LE-SEC	Ancienne voie ferrée et prairies bocagères du Pavé
202-01	ERQUINGHEM-LYS	Prairies alluviales et fossés des Grands Prés
202-02	ERQUINGHEM-LYS	Bois, prairies humides et parc Acquets
208-01	ESCOBECQUES	Ancienne voie ferrée
247-01	FOREST-SUR-MARQUE	Bois des Brûlés
247-02	FOREST-SUR-MARQUE	Prairies de la Marque
250-01	FOURNES-EN-WEPPES	Bois de la ferme de Coupigny

252-01	FRELINGHIEN	Les prairies des Willemots
256-01	FRETIN	Fort d'Enchemont
256-02	FRETIN	Marais du Leu
256-03	FRETIN	Marais de Péronne
258-01	GENECH	Bois de Genech et ses lisières
266-01	GONDECOURT	Dépôt des voies navigables d'Herrin
266-02	GONDECOURT	Bois de la Vallée de la Deûle et leurs lisières au lieu-dit «Le Marais»
275-01	GRUSON	Vallée de la Marque
279-01	HALLUIN	Étang communal d'Halluin
279-02	HALLUIN	Prairies bocagères, bois et parc du Vertuquet
279-03	HALLUIN	Ancien système alluvial des prés du Menin
279-04	HALLUIN	Décharge réaménagée du Nouveau Monde
281-01	HANTAY	Prairies bocagères de la rigole Saint Martin
286-01	HAUBOURDIN	Marais d'Haubourdin
286-02	HAUBOURDIN	Ancien dépôt des voies navigables du canal de la Deûle
286-03	HAUBOURDIN	Bois du Cornet
299-01	HEM	Quartier de la Verte rue
299-02	HEM	Complexe humide de la ferme de la Motte
303-01	HERLIES	Bois Chombart et étang des Sept Fontaines
303-02	HERLIES	Complexe humide semi-bocager de Lannoy et du Bas-Wailly
316-01	HOUPLIN-ANCOISNE	Ancien fort d'Houplin
316-02	HOUPLIN-ANCOISNE	Peupleraies de la Pouillerie
316-03	HOUPLIN-ANCOISNE	Parc Mozaïc
316-04	HOUPLIN-ANCOISNE	Marais d'Ancoisne
317-01	HOUPLINES	Mares et friches boisées du Pont Ballot
317-02	HOUPLINES	Les prés entre deux eaux
143-01	LA CHAPELLE D'ARMENTIERE	Peupleraie de la Becque du Paradis
143-02	LA CHAPELLE D'ARMENTIERE	Peupleraie et bois humide de la Patinerie
427-01	LA NEUVILLE	Bassins de longue fourrière et bois des cinq tailles et ses lisières
343-01	LESQUIN	Bois et friches du Centre Régional des Transports
346-01	LEZENNES	Bois et parc du BRGM
350-01	LILLE	Parc de la Citadelle, bois de Boulogne et bois de la Deûle
350-02	LILLE	Triangle des Rouges Barres
350-03	LILLE	Jardin Vauban
378-01	MARCQ-EN-BAROEUL	Quartier du Grand Cottigny
388-01	MARQUILLIES	Peupleraies et prairies bocagères du Lotoire
419-01	MOUCHIN	Bois de Bercu et ses lisières
421-01	MOUVAUX	Bois et prairies du Château du Vert Bois
421-02	MOUVAUX	Quartier du Haut-Mont
452-01	OSTRICOURT	Bois de Pressart, Bois de Fiennes et friche adjacente
452-02	OSTRICOURT	Bois du Court Digeau
452-03	OSTRICOURT	Terril d'Ostricourt
452-04	OSTRICOURT	Bois de l'Offlarde, bois de la cité Patrick Descamps et de la cité Raboussart et leurs lisières
457-01	PERENCHIES	Prairies bocagères du Fresnel
458-01	PERONNE-EN-MELANTOIS	Marais de la Marque
462-01	PHALEMPIN	Bois Monsieur, Bois du Féage et Bois du Gibet
462-02	PHALEMPIN	Forêt domaniale de Phalempin, Bois des Cahières, Bois Saint-Huin et leurs lisières
470-01	PREMESQUES	Ancien fort Sernarmont, prairies et bois du château aux os
470-02	PREMESQUES	Bois et prairies de la ferme Coeullerie
470-03	PREMESQUES	Bois et prairies du Château de Premesques
482-01	QUESNOY-SUR-DEULE	Prairies bocagères à «le Loup»
482-02	QUESNOY-SUR-DEULE	Prairies bocagères de la ferme Cheneau

522-01	SAILLY-LEZ-LANNOY	Prairies de la ferme Meurchin
522-02	SAILLY-LEZ-LANNOY	Prairies bocagères de la ferme de Neuville
523-01	SAINGHIN-EN-MELANTOIS	Bois de Sainghin
524-01	SAINGHIN-EN-WEPPES	Marais d'Annoeuillin, friches et bois humides de la Blanchisserie
524-02	SAINGHIN-EN-WEPPES	Marais, bois humides et étangs du Tranaux et de la ferme Masure
550-01	SALOME	Bois de Lestarquit
553-01	SANTES	La Gîte
553-02	SANTES	Etangs de la Gîte
560-01	SECLIN	Ancien Fort de Seclin ou Fort Duhoux
560-02	SECLIN	Canal de Seclin
560-03	SECLIN	Bois de l'Hospice
586-01	TEMPLEUVE	Marais de la Marque
586-02	TEMPLEUVE	Carrières de la Briqueterie du Fayel
611-01	VERLINGHEM	Bois de Verlinghem
611-02	VERLINGHEM	Prairies, bois et fourrés au Bois Parquet
611-03	VERLINGHEM	Base de loisirs du fort de Lompret
611-04	VERLINGHEM	Prairies et parcs du château de la Phalecque
009-01	VILLENEUVE D'ASCQ	Lac des espagneuls, Lac Saint-Jean et parc urbain
009-03	VILLENEUVE D'ASCQ	Lac du Héron et bois Rousseau
009-04	VILLENEUVE D'ASCQ	La Colline des Marchenelles
009-05	VILLENEUVE D'ASCQ	Bois de Warwamme
630-01	WAHAGNIES	Bois de l'Emolière et des Marlières
636-01	WAMBRECHIES	Ancienne décharge de Wambrechies
636-02	WAMBRECHIES	Parc urbain de Wambrechies
636-03	WAMBRECHIES	Bois des dépôts de la Deûle
636-04	WAMBRECHIES	Ancien fort du Vert Galant
636-05	WAMBRECHIES	Vergers de la ferme Catry et prairies bocagères
636-06	WAMBRECHIES	Complexe humide de la ferme Terrail et de la Cave Saint-Paul
636-07	WAMBRECHIES	Prairies bocagères «Le Cliquenois»
638-01	WANNEHAIN	Bois de Mourdry, Bois de la Fougère, Bois Rousart, Le Vivier et leurs lisières
643-01	WARNETON	Anciens marais de Warneton et prairies de la Lys
650-01	WATTRELOS	Canal de Roubaix
653-01	WAVRIN	Les Ansereuilles
653-04	WAVRIN	Ancienne voie ferrée
653-05	WAVRIN	Bois et prairies du Château la Vallée
653-06	WAVRIN	Bois humides des Ansereuilles
653-07	WAVRIN	Etangs du Quesnoy
656-01	WERVICQ-SUD	Bois et prairies du Moulin
658-01	WICRES	Anciens bassins de décantation du Gros Saule
660-01	WILLEMS	Bois et prairies de Willems à Chérengh